



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 30 juin 2021 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 24 juin 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 37 sur lesquels il y avait 25 présents, à savoir :

MM.Daniel Fréchet, Mme Fabienne Stalars, MM.Aldo Marcuccilli, Philippe Chatre, ,Eric Lacroix, Timothée Crionay Vice-Présidents ; MM. Laurent Beluze, Romain Bost, Mme Laurence Boyer, Nicolas Chargueros, Robert Clevenot, Romain Coquard, , Pierre Devedeux, David Dozance, Christian Dupuis, Marcel Feraille, Charles Labouré, Jean-François Lacroix, Pascal Néron, Eric Martin, Gérard Meunier, Michel Tarasco, Joëlle Girardet, Didier Prunet, Stéphane Raphaël Délégués titulaires.

Absents avec excuses :

MM. Lucien Murzi, Sébastien Allier, Jean-Paul Capitan, Daniel Corre, Didier Demarchelier, Cécile Dony, Gilbert Grataloup, Jacky Geneste, David Gianone, Mme Sylvie Martinez, Jean-Jacques Raffin, Yves Tamin, Délégués titulaires.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Aldo Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

N°2021-78

**DECISION MODIFICATIVE
N°1
EXERCICE 2021**

BUDGET EAUX PLUVIALES

**DECISIONS
BUDGETAIRES**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

La décision modificative n° 1 du budget eaux pluviales consiste, principalement, à :

- reprendre le résultat d'exploitation et le solde d'investissement du budget de l'exercice antérieur ;
- reprendre les reports d'investissement de l'exercice 2020.

La décision modificative s'équilibre à 885 915,00 €.

Section d'exploitation :

Elle s'équilibre à -6 775,00 €.

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 Charges à caractères générales : - 313 240,00 €

- Diminution des crédits inscrits au BP 2021 concernant la facturation des charges de structures.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 3 000,00 €

- Ajustement des subventions pour les particulier pour les travaux de déconnexions.

Chapitre 042 Dotations aux amortissements : 5 000,00 €

- Ajustement pour faire face aux amortissements de la structures

Cette section s'équilibre par un virement à la section d'investissement pour un montant de 298 465,00 €

En recette de fonctionnement :

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations: 5 925,00 €

- Ajustement de la prévision des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Chapitre 77 Autres produits exceptionnels : - 12 700,00 €

- Diminution des crédits inscrit au BP 2021 pour l'équilibre de la section de 12 700,00 €.

Section d'investissement :

Elle s'équilibre à 885 915,00 €.

Chapitre 001 résultat reporté d'investissement : 166 238,12€

- Reprise du solde du résultat d'investissement 2020 négatif.

Chapitre 23 travaux : 726 451,88 €

- Ajustement des crédits pour 726 451,88 €, dont les principaux sont :

- Foch Sully 600 000,00 €

- Renouvellement réseau branchement
et ouvrages 15 000,00 €
- Travaux non programmé 108 951,88 €
- Pouilly Les Nonains
extension réseaux 2 500,00 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves : 55 000,00 €

- Affectation du résultat d'exploitation 2020

Chapitre 13 subventions : 612 225,00€

- Inscription des reports de subvention 2020 pour 12 225,00 €
- Inscription des subventions concernant les travaux Foch Sully pour 600 000 €

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées : - 78 000,00 €

- Diminution des emprunts prévus initialement au budget primitif de 78 000,00 €

Chapitre 040 Dotations aux amortissements : 5 000,00 €

- Ajustement pour faire face aux amortissements de la structures

Cette section s'équilibre par un virement de la section d'exploitation pour un montant de 298 465,00 €

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la décision modificative n° 1 de l'exercice 2021 pour le budget eaux pluviales.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Roanne, le 05 JUL 2021

Le Président

Daniel FRECHET

ADOpte A L'UNANIMITE